

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2050

23 août 2013

SOMMAIRE

CALYS Invest S.A.	98356	Genzyme International Holdings Limited	98400
Carma Lux S.A.	98356	Genzyme International Holdings Limited	98400
Carnegie Fund III	98355	Good Energies Investments 2 (Luxem- bourg) S.à r.l.	98400
Cemag S.A.	98356	Gosdorf S.à r.l.	98400
Centuria Capital Luxembourg S.A.	98355	Hockney Holding S.à r.l.	98377
CEREP Esplanade 3 S.à r.l.	98357	Holding de l'Alzette S.A. SPF	98377
CEREP Esslingen S.à r.l.	98358	Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl	98378
CEREP Grosvenor S.à r.l.	98359	Intent Technology S.à r.l.	98378
Chrysos S.A.	98392	Lagomar S.A.	98388
Confraria Gastronómica de Sabores Por- tugueses	98383	Lead Luxembourg 2 S.à r.l.	98388
DanBond Management GP S.à r.l.	98393	Lebourg Investments S.A.	98359
Demessy Investment S.A.	98372	Loherco S.A.	98360
Dia	98393	Marine International Operations S.A.	98357
Domaine de la Fagne Wery S.A.	98376	Matma S.A.	98358
Dory 3 S.à r.l.	98373	München, Alte Akademie II Beteiligung A S.à r.l.	98366
Drossian S.à r.l.	98394	München, Alte Akademie III Beteiligung B S.à r.l.	98360
Dundeal (International) 3 S.à r.l.	98393	Novenergia Holding Company S.A.	98395
Dynamic Shelter S.A.	98372	Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l.	98394
European Retail Company Luxembourg S.A.	98399	Patron Furnas S.à r.l.	98397
European Super Yachts Investments S.A.	98399	Pyung-IL Industries Company S.A.	98377
Even Germany Eins S.à r.l.	98354	Rackman SA	98376
Even Germany S.C.A.	98354	Trentelacs S.A.	98379
Even Germany S.C.A.	98372	UBS VA N°1 Fund Management Company S.à r.l.	98382
Exenta S.E.	98399	Valdition Investissements S.A.	98378
Fortrust Global	98371	VCP VII Holdco Lux Sàrl	98383
FRE02 S.A.	98399	VCP VII Luxco 7 S.à r.l.	98383
Freecoast Investissements Industriels S.A.	98371	Viewpoint S.A.	98383
Freecoast Investissements Industriels S.A.	98399	Westcoast S.A.	98387
FrunInvest France S.A.	98354		
Genzyme International Holdings Limited	98400		

Even Germany Eins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.968.125,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 127.201.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090571/11.

(130110383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.**Capital social: EUR 36.061,25.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.940.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090573/11.

(130111452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

FrunInvest France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.788.

L'an deux mil treize, le dix-neuf juin.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «FRUNINVEST France S.A.», société anonyme avec siège à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.788, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1578 du 3 août 2010, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Véronique GILSON-BARATON, salariée, demeurant à Garnich,

qui désigne comme secrétaire Madame Uschi LIES, salariée, demeurant à Rambrouch.

L'assemblée élit au poste de scrutateur Madame Manon HOFFMANN, salariée, demeurant à Koerich.

Madame le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter

I. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et les membres du bureau, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle vers L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
2. Modification de l'article 2 des statuts de la société afin de l'adapter à la résolution précédente.
3. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

98355

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts afin de le mettre en concordance avec la résolution ci-dessus:

«Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 700,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Baraton, U. Lies, M. Hoffmann, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 20 juin 2013. Relation: CAP/2013/2254. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013090586/50.

(130110983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 mai 2013

Le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

- Le Conseil d'Administration a décidé de renommer la société:

* PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1741 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65.477 aux fonctions de Réviseurs d'entreprise;

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour Centuria Capital Luxembourg S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013093111/19.

(130114732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu au siège social de la société, 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, le 20 juin 2013

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le changement du siège social.

A partir du 1^{er} juillet 2013, le siège social de la société est situé à l'adresse suivante:

- Centre Europe, 5 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Jean-Marc Delmotte

Mandataire

Référence de publication: 2013093134/17.

(130114342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Carma Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 133.579.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2013, LAC/2013/30598, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société CARMA LUX S.A. (en liquidation volontaire), ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.579, constitué en date du 19 octobre 2007 par acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, numéro 2889 du 12 décembre 2007.

La société a été mise en liquidation par acte du notaire instrumentaire en date du 30 septembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 2827 du 18 novembre 2011.

La Société a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 62.780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093132/23.

(130114863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CALYS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 167.916.

—
La société a été constituée par acte notarié en date du 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1178 du 10 mai 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CALYS INVEST. S.A.

Référence de publication: 2013093126/13.

(130113821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Cemag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.751.

—
Comptes annuels de liquidation au 07 juillet 2013

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

En date du 08 juillet 2013, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation et constater que la société a définitivement cessé d'exister

2) L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée minimum de cinq ans au domicile du liquidateur Grand rue, 78 à 9530 Wiltz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

L'associé

Référence de publication: 2013093144/18.

(130114129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CEREP Esplanade 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.031.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093149/30.

(130113966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Marine International Operations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 76.762.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *MARINE INTERNATIONAL OPERATIONS S.A.*

Référence de publication: 2013095293/24.

(130115143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Matma S.A., Société Anonyme Soparfi.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.738.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *MATMA S.A.*

Référence de publication: 2013095297/24.

(130115142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

CEREP Esslingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 156.188.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093150/30.

(130113967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093151/30.

(130114540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Lebourg Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 41.547.

—
Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *LEBOURG INVESTMENTS S.A.*

Référence de publication: 2013095240/24.

(130114898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Loherco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.100.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour *LOHERCO S.A.*

Référence de publication: 2013095248/24.

(130114897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

München, Alte Akademie III Beteiligung B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.430.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünfundzwanzigsten Tag im Monat Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

IST ERSCHIENEN:

München, Alte Akademie Holding S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) anhängig,

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre DIAS, geschäftsansässig in 71, rue de Golf, L-1638 Senningerberg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 19. Juni 2013 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienen Partei und vom Notar „ne varietur“ abgezeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde als Anlage beigelegt, um den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei, wie oben erklärt vertreten, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) wie folgt zu erstellen:

SATZUNG

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „München, Alte Akademie III Beteiligung B S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das „Gesetz“) und der vorliegenden Satzung (nachstehend die „Satzung“).

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldschein, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingeschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegation und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln: Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweden Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -Ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabeprämien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft -in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträge an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interim dividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Zeichnung - Zahlung

Der Komparent erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
München, Alte Akademie Holding S.à r.l.	12,500 Anteile

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch den Komparenten voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendeinhundert (1.100,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft hat die vorstehend genannte Person, die das gesamte gezeichnete Kapital vertritt und die an die Versammlung delegierten Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse verabschiedet:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2013. LAC / 2013 / 29380. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Juli 2013.

Référence de publication: 2013091775/300.

(130111788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

München, Alte Akademie II Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.433.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den fünfundzwanzigsten Tag im Monat Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven.

IST ERSCHIENEN:

München, Alte Akademie Holding S.à r.l., eine luxemburgische société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg“) anhängig.

hier vertreten durch Herrn Jean-Pierre DIAS, geschäftsansässig in 71, rue de Golf, L-1638 Senningerberg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 19. Juni 2013 ausgestellt wurde.

Die besagte Vollmacht, die von dem Bevollmächtigten der erschienen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurden, bleiben der vorliegenden Urkunde als Anlage beigelegt, um den Registerbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei, wie oben erklärt vertreten, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") wie folgt zu erstellen:

SATZUNG

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Form - Name. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „München, Alte Akademie II Beteiligung A S.à r.l.“ gegründet, die dem luxemburgischen Recht untersteht, das für eine solche juristische Person gilt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in der geltenden Fassung (nachstehend das "Gesetz") und der vorliegenden Satzung (nachstehend die "Satzung").

Art. 2. Sitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.

2.2 Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung der Gesellschafter, die in der Weise beraten, wie dies für eine Satzungsänderung vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.3 Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Alleinigen Geschäftsführers (wie unten definiert) oder, wenn es mehrere Geschäftsführer gibt, durch Entscheidung des Vorstandes (wie unten definiert) verlegt werden.

2.4 Sollte eine Lage eintreten oder als drohend erscheinen, sei sie militärisch, politisch, wirtschaftlich oder sozial, welche die normale Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz verhindern würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig ins Ausland verlegt werden, bis sich die Lage normalisiert hat; solche vorübergehenden Maßnahmen beeinträchtigen die Nationalität der Gesellschaft nicht, welche, ungeachtet der vorübergehenden Verlegung des Sitzes, eine Luxemburgische Gesellschaft bleibt. Die Entscheidung über die Verlegung des Sitzes ins Ausland erfolgt durch den Alleinigen Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch den Vorstand.

2.5 Die Gesellschaft darf im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland Büros und Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Zweck.

3.1 Hauptzweck der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.

3.2 Die Gesellschaft kann - direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften - grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.

3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.

3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:

(a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;

(b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;

(c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.

3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Anteilskapital.

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) festgesetzt, eingeteilt in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) (die „Anteile“).

5.2 Zur weiteren Finanzierung der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft (und deren Tochtergesellschaften) werden die Gesellschafter die Gesellschaft mit weiteren Mitteln ausstatten, und zwar in Form von Gesellschaftskapital, Agio, Zuschüssen oder anderen Einlagen, Gesellschafterdarlehen und/oder in anderer Form (insgesamt die „Finanzierungsbeiträge“), die die Gesellschaft ggf. wiederum (ganz oder teilweise und wiederum gleich in welcher Form) an ihre Tochtergesellschaften weitergeben/ausreichen wird. Das Verhältnis der der Gesellschaft von ihren Gesellschaftern zugeführten Finanzierungsbeiträge/nominal zueinander wird als „Finanzierungsquote“ bezeichnet.

5.3 Die vorstehenden Regelungen des Artikels 5.2 begründen keinen Anspruch der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft auf entsprechende Mittelzuführung. Vielmehr bedürfen entsprechende Mittelzuführungen jeweils eines entsprechenden Beschlusses der Gesellschafterversammlung gemäß Artikel 13.9 dieser Satzung.

5.4 Sofern in diesem Gesellschaftsvertrag nicht ausdrücklich etwas anderes bestimmt ist, berechtigt jeder Anteil zur Ausübung gleicher Rechte.

5.5 Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Miteigentümer müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen.

7.1 Existiert nur ein einziger Gesellschafter, so sind die seitens des einzigen Gesellschafters gehaltenen Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

7.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so können die seitens der Gesellschafter jeweils gehaltenen Anteile (i) frei zwischen den Gesellschaftern und (ii) in Anwendung der Voraussetzungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Kapitel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Geschäftsführung.

8.1 Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem (1) oder mehreren Geschäftsführern, die nicht notwendigerweise Gesellschafter sind (der/die "Geschäftsführer").

8.2 Wenn zwei (2) und mehr Geschäftsführer ernannt werden so ist es ihre Aufgabe, die Gesellschaft zusammen als Vorstand (der "Vorstand") zu führen.

8.3 Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung, die deren Anzahl festlegt, für eine bestimmte oder unbestimmte Dauer bestellt. Er/sie ist/sind wieder wählbar, können jedoch jederzeit durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Gesellschafterversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 9. Befugnisse des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

9.1 In seinen Beziehungen mit Dritten hat der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, die weitgehendsten Befugnisse, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Transaktionen auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Zweck der Gesellschaft im Einklang stehen, und unter dem Vorbehalt, dass die Bestimmungen dieses Artikels dabei eingehalten werden.

9.2 Die Gesellschafter haben die Befugnis, eine interne Geschäftsordnung zu erlassen, über die der alleinige Geschäftsführer bzw. der Vorstand in Kenntnis gesetzt werden und die für diese jeweils bindend ist.

9.3 Alle Befugnisse, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des alleinigen Geschäftsführers oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, des Vorstands.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft (i) bei Existenz eines alleinigen Geschäftsführers durch die alleinige Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers gebunden; oder, (ii) bei Existenz mehrerer Geschäftsführer durch die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Geschäftsführern der Gesellschaft gebunden; sowie (iii) im Übrigen von jeglicher Person, der durch die gemäß vorstehend (i) oder (ii) jeweils vertretungsberechtigten Geschäftsführer eine entsprechende Befugnis übertragen wurde/wird.

Art. 11. Delegierung und Beauftragter des alleinigen Geschäftsführers oder des Vorstands.

11.1 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand, kann seine Befugnisse für spezifische Aufgaben an einen oder mehrere Ad-hoc-Beauftragte/n delegieren.

11.2 Der alleinige Geschäftsführer oder, bei Existenz mehrerer Geschäftsführer, jeder Geschäftsführer, wird die Verantwortlichkeiten und gegebenenfalls die Vergütung des entsprechenden Beauftragten, die Dauer des Vertretungszeitraums sowie jegliche sonstigen relevanten Bedingungen von dessen Beauftragung festlegen.

Art. 12. Sitzung des Vorstands.

12.1 Bei Existenz mehrerer Geschäftsführer gelten folgende Regeln:

Die Sitzungen des Vorstands werden durch jedweden Geschäftsführer einberufen. Der Vorstand kann einen Vorsitzenden ernennen. Die Sitzungen des Vorstands finden in Luxemburg statt.

12.2 Der Vorstand kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam beraten und beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Voraussetzungen und Formvorschriften für die Einberufung verzichtet haben.

12.3 Jeder Geschäftsführer kann für jede Sitzung des Vorstands einen anderen Geschäftsführer durch Ernennung, die schriftlich oder per Telegramm oder Telefax oder Brief erfolgen kann, zu seinem Vertreter bestellen und durch diesen Vertreter handeln, insbesondere abstimmen. Mündliche Ernennungen sind zulässig und wirksam, wenn sie zu einem späteren Zeitpunkt schriftlich (Fax genügt) bestätigt werden.

12.4 Der Vorstand kann nur dann wirksam beraten und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Mehrheit angenommen.

12.5 Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen ist gestattet, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören kann und von allen anderen teilnehmenden Geschäftsführern gehört werden kann, unabhängig davon, ob dabei diese Technologie verwendet wird oder nicht, und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist befugt, per Video oder Telefon abzustimmen. Der Einsatz von Video- und/oder Telefonkonferenzen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.6 Im Übrigen können Beschlüsse auch schriftlich (Fax oder Brief) gefasst werden, sofern sich alle Geschäftsführer hieran beteiligen. Ein entsprechender Beschluss kann in einem einzigen Dokument oder in mehreren separaten Dokumenten festgehalten werden, die den gleichen Inhalt haben und von allen Mitgliedern des Vorstands unterzeichnet sind. Dergestalt gefasste schriftliche Beschlüsse sind ordnungsgemäß und wirksam, als ob sie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Vorstands angenommen worden wären. Die Fassung von schriftlichen Beschlüssen soll auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

12.7 Das Protokoll einer Sitzung des Vorstands wird von allen bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

12.8 Auszüge werden von jedweden Geschäftsführer beglaubigt, oder von jedweder Person, die durch jedweden Geschäftsführer oder bei einer Sitzung des Vorstands ernannt wurde.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmen.

13.1 Existiert nur ein Gesellschafter, so vereint jener einzige Gesellschafter alle Befugnisse auf sich, die per Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen wurden, und fasst die Beschlüsse in Schriftform.

13.2 Existieren mehrere Gesellschafter, so kann jeder Gesellschafter unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum befindlichen Anteile an Gesellschafterversammlungen teilhaben. Jeder Gesellschafter hat seinem Anteilseigentum entsprechende Stimmrechte. Alle Anteile gewähren die gleichen Stimmrechte.

13.3 Der Vorstand oder der einzelne Geschäftsführer berufen die Gesellschafterversammlungen ein oder schlagen schriftliche Gesellschafterbeschlüsse vor. Im Übrigen erfolgt die Einberufung/der Beschlussvorschlag durch die Gesellschafter, die mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen.

13.4 Das Einberufungsschreiben einer Gesellschafterversammlung, sowie die damit verbundene Tagesordnung an jeden einzelnen Gesellschafter mindestens innerhalb von 8 (acht) Tagen vor der Versammlung gesendet werden. Ausnahme hiervon ist die jährliche ordentliche Gesellschafterversammlung für welche die Einberufung mindestens innerhalb von 21 (einundzwanzig) Tagen vor dem Datum der Versammlung stattfinden muss.

13.5 Sind alle Gesellschafter anwesend oder vertreten, so können sie auf jegliche Formvorschriften für die Einberufung verzichten, und die Versammlung kann ohne vorherige Benachrichtigung wirksam abgehalten werden.

13.6 Existieren mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, so müssen die Beschlüsse der Gesellschafter in Versammlungen verabschiedet werden, die im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften einberufen werden müssen.

13.7 Existieren mehrere Gesellschafter, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Derartige Beschlussfassungen sollen auf Ausnahmefälle beschränkt bleiben.

13.8 Ein Gesellschafter kann bei einer Gesellschafterversammlung durch einen Bevollmächtigten, der schriftlich zu ernennen ist (oder per Fax oder E-Mail oder jegliches ähnliche Medium), vertreten werden. Der Bevollmächtigte muss kein Gesellschafter sein.

13.9 Beschlüsse sind - vorbehaltlich jeglicher sonstiger Bestimmungen des Gesetzes und dieser Satzung - nur dann rechtsgültig verabschiedet, sofern sie von Gesellschaftern angenommen werden, die gemeinsam mehr als die Hälfte des Anteilskapitals besitzen, ausgenommen jedoch

(a) Beschlüsse, welche die Satzung ändern, die einer (numerischen) Mehrheit der Gesellschafter bedürfen, die mindestens drei Viertel des Anteilskapitals der Gesellschaft beträgt;

(b) ein Beschluss über die Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, der Einstimmigkeit erfordert;

(c) Beschlüsse über Mittelzuführungen an die Gesellschaft, die grundsätzlich ebenfalls der Einstimmigkeit bedürfen, abweichend hiervon jedoch lediglich eines Beschlusses des/der zuführenden Gesellschafter für den Fall, dass die Mittelzuführung zur Abwendung der Insolvenz der Gesellschaft oder einer Tochtergesellschaft erforderlich oder aus anderen Gründen dringend geboten ist.

Kapitel V. - Geschäftsjahr, Gewinnausschüttung

Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr der Gesellschaft ist das Kalenderjahr (1. Januar bis 31. Dezember).

14.2 Jedes Jahr am einunddreißigsten Dezember werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

14.3 Jeder Gesellschafter oder sein Bevollmächtigter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

14.4 Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während der fünfzehn (15) Kalendertage vor Abhaltung der jährlichen Gesellschafterversammlung ausgeübt werden.

Art. 15. Aufsicht der Gesellschaft.

15.1 Wenn die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) übertrifft, muss die Aufsicht durch einen Aufsichtsrat bestehend aus einem oder mehreren Prüfern ("commissaires") erteilt werden. Diese können sowohl Gesellschafter als auch Nichtgesellschafter sein.

15.2 Wenn die Grenzwerte, vorgesehen in Artikel 35 des Gesetzes vom 19. Dezember 2002 (in seiner geänderten Fassung) über das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister erreicht werden, muss die Gesellschaft ihre Jahresbilanzen durch einen oder mehreren unabhängige zugelassene Wirtschaftsprüfer ("réviseurs d'entreprise agréé") prüfen lassen. Diese Wirtschaftsprüfer werden bei der Gesellschafterversammlung oder durch den Alleingesellschafter ernannt. Die Wirtschaftsprüfer werden innerhalb der Mitglieder des "Institut des réviseurs d'entreprises" ausgewählt.

15.3 Unabhängig der vorgenannten Grenzwerte, können jederzeit einer oder mehrere Wirtschaftsprüfer durch Beschluss der Gesellschafterversammlung oder durch die Alleingesellschafterin ernannt werden, die die Ausführungsmodalitäten seines Mandats/ihrer Mandate festlegen.

Art. 16. Gewinnverteilung, -Ausschüttung, Erlösrückführung.

16.1 Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen. Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

16.2 Soweit nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage verfügbare Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, schlägt der Vorstand wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll, indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten.

16.3 Die Gesellschafter sind am Gewinn und Verlust der Gesellschaft -in Abweichung zu ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital der Gesellschaft (Nennbetrag der auf ihre Anteile einzuzahlenden Beträge) - im Verhältnis der Finanzierungsquote beteiligt, wobei klarstellend festgehalten wird, dass etwaige Rückführungen von Finanzierungsbeiträgen an die Gesellschafter (z.B. Rückzahlung/Gesellschafterdarlehen und/oder Auflösung und Rückführung/Rücklage) für die Ermittlung der Finanzierungsquote unerheblich sind, d.h. eingezahlte Finanzierungsbeiträge/nominal sind auch nach ihrer Rückführung/nominal weiterhin in die Finanzierungsquote einzurechnen. Des Weiteren gehen Finanzierungsbeiträge eines ausscheidenden Gesellschafters auf den betreffenden neuen Gesellschafter über (sofern der veräußernde Gesellschafter

nicht sämtliche seiner Anteile veräußert, anteilig), sofern im Übertragungsvertrag nicht der Untergang dieser Finanzierungsbeiträge geregelt ist.

16.4 Die Entscheidung zur Ausschüttung und seine Höhe wird von den Gesellschaftern gemäß den Bestimmungen von Artikel 13 getroffen.

16.5 Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen, kann/können der/die Gesellschafter, auf Grundlage eines Jahresberichts der Geschäftsführer, beschließen Interimsdividenden an den/die Gesellschafter vor dem Ende des Geschäftsjahres auszuzahlen, wobei davon ausgegangen wird, dass (i) der auszuschüttende Betrag das seit Ende des letzten Geschäftsjahrs, dessen Jahresabschluss gebilligt worden ist, erzielte Ergebnis, zuzüglich des Gewinnvortrags sowie der Entnahmen aus den zu diesem Zweck verfügbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie aufgrund gesetzlicher und satzungsmäßiger Verpflichtungen in die Rücklagen einzustellender Beträge, nicht übersteigt, und dass (ii) ausgezahlte Beträge, die nicht tatsächlichen Gewinnen entsprechen, durch die Gesellschafter zurückerstattet werden.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 17. Auflösung und Liquidation.

17.1 Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs des einzigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

17.2 Die Liquidation der Gesellschaft wird durch die Gesellschafterversammlung im Einklang mit den einschlägigen Rechtsvorschriften beschlossen.

17.3 Die Liquidation wird durch einen oder mehrere durch die Gesellschafter ernannte Liquidatoren durchgeführt, die Gesellschafter oder andere (natürliche oder juristische) Personen sein können und deren Befugnisse und Vergütung durch die Gesellschafter festgelegt werden.

Kapitel VII. - Anwendbares Recht; Schlussbestimmungen

Art. 18. Anwendbares Recht. Im Hinblick auf alle Aspekte, die in dieser Satzung nicht spezifisch geregelt sind, wird auf die relevanten Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Art. 19. Schlussbestimmungen.

19.1 Sollten einzelne Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise unwirksam sein oder werden oder sollte diese Satzung eine Lücke aufweisen, soll - soweit vom Gesetz erlaubt - dies die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen dieser Satzung nicht berühren. Vielmehr sind die Gesellschafter verpflichtet, anstelle der ungültigen oder fehlenden Bestimmung eine solche Bestimmung gemäß den Bestimmungen des Gesetzes und der Satzung zu vereinbaren, wie sie die vernünftigerweise vereinbart hätten, hätten sie bei Verabschiedung dieser Satzung die Unwirksamkeit oder das Fehlen der betreffenden Bestimmung erkannt.

19.2 Alle das Gesellschaftsverhältnis betreffenden Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern oder zwischen der Gesellschaft und den Gesellschaftern bedürfen zu ihrer Wirksamkeit der Schriftform, soweit nicht kraft Gesetzes die notarielle Beurkundung vorgeschrieben ist. Das gilt auch für einen etwaigen Verzicht auf das Erfordernis der Schriftform.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gesellschaftsgründung und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Zeichnung - Zahlung

Der Komparent erklären hiermit, die 12.500 (zwölftausendfünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00) wie folgt zu zeichnen:

Zeichner	Anteile
München, Alte Akademie Holding S.à r.l.	12.500
TOTAL: ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT	12.500

Alle Anteile wurden per Bareinlage in Höhe von insgesamt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) durch den Komparenten voll eingezahlt.

Die Existenz der Bareinlage wurde dem unterzeichneten Notar nachgewiesen.

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind oder dieser in Zusammenhang mit ihrer Gründung belastet werden, wurden auf ungefähr eintausendeinhundert (1.100,-) Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach der Gründung der Gesellschaft hat die vorstehend genannte Person, die das gesamte gezeichnete Kapital vertritt und die an die Versammlung delegierten Befugnisse ausübt, folgende Beschlüsse verabschiedet:

1) Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer werden ernannt:

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), geschäftsansässig unter der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg;

2) Der Sitz der Gesellschaft wird sich an der Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg befinden.

Der Notar hat die Erschienenen darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Erschienenen ausdrücklich anerkennen.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 juin 2013. LAC / 2013/ 29377. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 1. Juli 2013.

Référence de publication: 2013091772/301.

(130111804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Fortrust Global, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.196.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 03 juillet 2013, que l'assemblée a pris note des changements d'adresse de:

- Monsieur Philippe Dauvergne, administrateur-délégué, qui demeure dorénavant au 23, rue Pierre Maisonnet, L-2113 Luxembourg,

- Madame Pascale Dauvergne, administrateur, qui demeure dorénavant au 23, rue Pierre Maisonnet, L-2113 Luxembourg,

- Monsieur Fuad Mir-Movsumov, administrateur, qui demeure dorénavant au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem,

- Monsieur Seymour Ahmadv, administrateur-délégué, qui demeure dorénavant au 13, rue de la Chaux, L-8067 Bertrange,

- Monsieur Frédéric Leclercq, administrateur-délégué, qui demeure dorénavant au 10, rue de la Montée, L-3321 Berchem.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013093288/23.

(130114169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Freecoast Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.499.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 1^{er} juillet 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Jean-Yves Nicolas
- Andrea Dany
- Nicole Thommes

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services SARL

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013090604/18.

(130110808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 36.061,25.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.940.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090572/12.

(130110379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Dynamic Shelter S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.005.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 08 juillet 2013 que:

- L'assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de:

* Madame Manuella LAMOTTE, née le 16 février 1979 à Dinant (Belgique), demeurant professionnellement au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg;

* Monsieur Zsolt RENDETZKI, né le 30 janvier 1964 à Nogent-Sur-Marne (France), demeurant au 37, rue Davioud à F-75016 Paris.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- L'assemblée décide de nommer comme administrateur, en remplacement de Monsieur Gregory SCATTOLO, Monsieur Jean-Louis GUARNIERO, né le 16 janvier 1962 à Sarreguemines (France), demeurant professionnellement au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

- L'assemblée décide de reconduire le mandat de commissaire aux comptes de la société International Managing Housing Services S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165509, sise au 40, rue de la Vallée à L-2661 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013095848/24.

(130116552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Demessy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

Référence est faite à l'extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2012, déposé le 30 novembre 2012 sous la référence L120206359 et publié le 10 janvier 2013 au Mémorial C n°57 sous la référence 2012156356/28)

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on June 24th, 2013

- The co-option of Mr Pierre PARACHE, private employee, born on December 9th, 1977 in Libramont, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Director of the company, in replacement of Mr Michel LOMZIK, resigning Director, is ratified.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 juin 2013

- la cooptation de Monsieur Pierre PARACHE, employé privé, né le 9 décembre 1977 à Libramont, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel LOMZIK, Administrateur démissionnaire, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 24 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013095853/21.

(130116739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Dory 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.050,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 110.298.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of July.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, public notary residing in Luxembourg acting in place of Maître Henri HEL-LINCKX, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), a company having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

2) CPI Capital Partners Europe GP LLC, a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at 1209, Orange Street, County of New Castle, USA - 19801 City of Wilmington, State of Delaware;

here represented by Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of 2 (two) proxies given under private seal on 24/26 June 2013.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to enact the following:

I. The present private limited liability company "Dory 3 S.à r.l." (the Company), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 110.298, has been incorporated by deed dated 21 July 2005 and enacted by Maître Henri HEL-LINCKX, public notary residing in Luxembourg acting in place of Maître Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated 20 December 2005 under number 1417, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, public notary residing in Luxembourg, dated 13 January 2006, published in the *Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1100, dated 7 June 2006.

II. The share capital of the Company amounts to EUR 57,525.- (fifty seven thousand five hundred twenty five euros), represented by 2,301 (two thousand three hundred one) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each;

III. The shareholders of the Company represented as described above, representing the entire share capital of the Company, declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and to have waived all convening notices. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on the following resolutions:

IV. The shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred twenty five euros) to raise it from its present amount of fifty seven thousand five hundred twenty five euros (EUR 57,525.-) to EUR 70,050.- (seventy thousand fifty euros) by the creation and issuance of 501 (five hundred one) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each (the New Shares).

Intervention - Subscription - Payment

- CPI Capital Partners Europe GP LLC, prenamed, declares to waive its right to subscribe for the New Shares to be issued;

- Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prenamed, declares to subscribe for 501 (five hundred one) New Shares and to fully pay them up at their nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, in the amount of EUR 12,525.-

(twelve thousand five hundred twenty five euros), by contribution in kind in the total amount of EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred twenty five euros), consisting in the conversion of a portion in the same amount of a receivable held by Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prenamed (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company, prenamed, dated on or about 21 June 2013 certified 'true and correct' by its management;
- a contribution declaration of Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

- Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prenamed, through its proxy holder, declares that:
- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated on or about 21 June 2013, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

V. As a consequence of the above resolution, the shareholders resolve to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at EUR 70,050.- (seventy thousand fifty euros) represented by 2,802 (two thousand eight hundred two) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately EUR 1,400.-

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), une société ayant son siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

2) CPI Capital Partners Europe GP LLC, une société constituée en vertu du droit du Delaware, Etats-Unis ayant son siège social au 1209, Orange Street, Comté de New Castle, Etats-Unis - 19801 Ville de Wilmington, Etat du Delaware; ici représentées par Mme Annick Braquet, employée, demeurant à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de 2 (deux) procurations données sous seing privé le 24/26 juin 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, par son mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La présente société à responsabilité limitée «Dory 3 S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 110.298 a été constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1417 en date du 20 décembre 2005 et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1100 en date du 7 juin 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 57.525,- (cinquante-sept mille cinq cent vingt-cinq euros), représenté par 2.301 (deux mille trois cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune,

III. Les associés de la Société représentés comme décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclarent avoir été informés en avance de l'agenda de la réunion et avoir renoncé à toute convocation préalable. La réunion est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions suivantes:

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 57.525,- (cinquante-sept mille cinq cent vingt-cinq euros) à EUR 70.050,- (soixante-dix mille cinquante euros) par la création et l'émission de 501 (cinq cent une) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Intervention - Souscription - Libération

- CPI Capital Partners Europe GP LLC, prénommé, déclare renoncer à son droit de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales qui vont être émises;

- Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prénommé, déclare souscrire à 501 (cinq cent une) Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, pour un montant de EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) par apport en nature d'un montant total de EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros), consistant en la conversion d'une portion du même montant d'une créance détenue par Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prénommé (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de la Société, prénommée, daté du ou aux alentours du 21 juin certifié «sincère et véritable» par sa gérance;
- une déclaration d'apport de Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prénommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

- Co-Investment Limited XI (DA/Viterra), prénommé, par son mandataire, déclare que:
- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a par conséquent pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que, prénommé, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son apport et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société daté du ou aux alentours du 21 juin, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

V. En conséquence des résolutions prises ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 70.050,- (soixante dix mille cinquante euros) représenté par 2.802 (deux mille huit cent deux) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.400.-

98376

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31198. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095861/159.

(130116596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Domaine de la Fagne Wery S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 53.623.

—
EXTRAIT

En remplacement de la 1^{ère} version du dépôt initial au RCS L130115093

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 05 juillet 2013, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 08 juillet 2013; Relation: EAC/2013/8758, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

L'assemblée générale prend la décision de révoquer tous les administrateurs de leur fonction avec effet au jour des présentes.

L'assemblée générale constate qu'il existe actuellement un seul actionnaire et dès lors prend à l'unanimité des voix la décision de nommer à la fonction d'administrateur unique, Maître Roy REDING, né le 17 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 20 rue de l'Eau.

La société sera valablement engagée à l'égard des tiers, et ce en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Pour extrait

Référence de publication: 2013095858/19.

(130116472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Rackman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.435.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 11:45 heures

Dépôt rectificatif pour le dépôt initial au RCS numéro L130112535

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de monsieur Frédéric Seince, demeurant professionnellement à 51 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg et de monsieur Denis Frolov, demeurant professionnellement à Corner Stasinis Avenue & 2 Agias Elenis Street, Stasinis Building, 5th floor 1060 NICOSIE CHYPRE, en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013096348/17.

(130116161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pyung-IL Industries Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 72.720.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Nationwide Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99746 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Jean-Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 05 mars 1953 avec adresse au 51, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg est le représentant permanent de la société Tyndall Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99747 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

- que Monsieur Patrick Goldschmidt, né à Luxembourg le 2 février 1970 avec adresse au 13, Rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg est le représentant permanent de la société Alpmann Management S.A. inscrite au numéro RCS B 99739 et ayant son siège social suite à son transfert de siège intervenu le 16 décembre 2012 au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, à partir du 15 avril 2013 et ce en remplacement de Madame Rika Mamdy.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour PYUNG-IL INDUSTRIES COMPANY S.A.

Référence de publication: 2013096340/24.

(130115887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Hockney Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.489.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société que:

1. La démission de M. Giuseppe Statuto en tant que gérant A de la Société avec effet au 1^{er} avril 2013 est acceptée; et

2. M. Patrice Gallasin, gérant B de la Société, s'est vu reclassé en tant que gérant unique de la Société avec effet au 1^{er} avril 2013 et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013090651/18.

(130110550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Holding de l'Alzette S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.185.

Les comptes de liquidation au 22 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2013090652/12.

(130111286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Intent Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013090680/13.

(130111149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 36, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HUGGY-STORE HOSCHEID-DICKT SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013090668/11.

(130110966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Valdition Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 60.312.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 5 juillet 2013

1) Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société en remplacement de Nete Stejn Mortensen, Natacha Hainaux et Marika Kemps:

Madame Viviane HENGEL, née le 31 juillet 1977 à Luxembourg, ayant son adresse au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

Monsieur Giuliano BIDOLI, né le 10 janvier 1975 à Luxembourg, ayant son adresse au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

Monsieur Sébastien BOMBENGER, né le 23 janvier 1983 à Colmar (France), ayant son adresse au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2019 approuvant les comptes au 31 décembre 2018.

La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société Anglo Nordic Limited:

AUDIT TRUST S.A., RCS numéro B 63115, ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2019 approuvant les comptes au 31 décembre 2018.

2) Le siège social de la Société est transféré avec effet au 5 juillet 2013 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour: VALDITION INVESTISSEMENTS SA

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Johanna Tenebay / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013093720/30.

(130113854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Trentelacs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.726.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "TRENTELACS S.A." a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 48 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 93726, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 9th of May, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 649 of the 14th June, 2003 (the "Company").

The meeting is Chaired by Mr. Jean-Marie BETTINGER private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as Secretary Mr. Antoine WIDEHEN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Mrs. Magali FETIQUE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of "T&F Luxembourg S.A." as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the members of the Board of Directors ("Conseil d'Administration") of the Company for the performance of their mandate;
5. Convening of a second general shareholders' meeting to be held on 26th June 2013, with the following agenda:
 - Report of the Liquidator;
 - Appointment of an auditor to the liquidation ("commissaire a la liquidation");
 - Convening of a subsequent third extraordinary general meeting to decide on the approval of the audit report, the discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation and the closure of the liquidation;
 - Any other business
6. Any other business

B) That the shareholder, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that the sole shareholder, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting decides to appoint the legal entity "T&F Luxembourg S.A.", established and having its registered office in L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 152573, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

Third resolution

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting decides to grant full discharge to the members of the Board of Directors ("Conseil d'Administration") of the Company for the performance of their mandate the date hereof.

The Meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the Board of Directors of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof and to waive its right to pursue any legal action against the Members of the Board of Directors arising as a result of its management of the Company.

Fifth resolution

The Meeting decides to convene a second extraordinary general meeting of the shareholders to be held on 26th June 2013 and which will have to decide on the following agenda:

- Report of the Liquidator;
- Appointment of an auditor to the liquidation ("commissaire à la liquidation");
- Convening of a subsequent third extraordinary general meeting to decide on the approval of the audit report, the discharge to the liquidator and to the auditor to the liquidation and the closure of the liquidation;
- Any other business

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting and declared it closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "TRENTELACS SA", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93726, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 14 juin 2003 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie BETTINGER, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antoine WIDEHEN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Magali FETIQUE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de "T&F Luxembourg SA" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
4. Décharge accordée aux Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice de son mandat;
5. Convocation d'une deuxième assemblée générale des actionnaires, laquelle se tiendra le 26 Juin 2013, avec l'ordre du jour suivant:

- Rapport du liquidateur;
- Nomination d'un commissaire à la liquidation;
- Convocation d'une troisième assemblée générale extraordinaire subséquente, qui décidera sur l'approbation du rapport du commissaire à la liquidation, la décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation ainsi que sur la clôture de la liquidation;

- Divers.

6. Divers.

B) Que l'actionnaire unique, présent ou représenté, ainsi que le nombre de actions possédées, sont portées sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire présent, les mandataires de celui représenté, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme "T&F Luxembourg SA", établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152573, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux Conseil d'Administration pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par le Conseil d'Administration pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre du Conseil d'Administration résultant de son gestion de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de convoquer une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires, laquelle se tiendra le 26 juin 2013 et qui aura à se prononcer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport du liquidateur;
- Nomination d'un commissaire à la liquidation;
- Convocation d'une troisième assemblée générale extraordinaire subséquente, qui décidera sur l'approbation du rapport du commissaire à la liquidation, la décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation ainsi que sur la clôture de la liquidation;
- Divers.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-M. BETTINGER, A. WIDEN, M. FETIQUE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29553. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093699/192.

(130114467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.723.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 9 juillet 2013

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Mr Reto Ketterer, membre du conseil d'administration
Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse
- Mr Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration
33A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Mr André Spahni, membre du conseil d'administration
Talacker 30, CH-8001 Zurich, Suisse
- Mr Patrick Jenvrin, membre du conseil d'administration
44 rue Washington, F-75008 Paris, France
- Mme Gabriele Merz, membre du conseil d'administration
Theatinerstrasse 16, D-80333 München, Allemagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS VA N°1 Fund Management Company S.à.r.l.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Guillaume André
Directeur / Directeur*

Référence de publication: 2013093710/24.

(130114618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

VCP VII Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093723/10.

(130114281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

VCP VII Holdco Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093722/10.

(130114052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Viewpoint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 65.980.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013093725/10.

(130114490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Confraria Gastronómica de Sabores Portugueses, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 6, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg F 9.614.

STATUTS

Membres fondateurs:

(Nom, prénom, adresse, profession, nationalité)

- Constantino, Nilton, 45 A rue de Bettembourg, L-5810, Auditeur, Portugaise

- Ferreira de Carvalho, Isabel Maria; 3 Rue de L'église L - 5819 Alzingen

Pensionnée, Portugaise

- Marques Freire, Paulo Joaquim; 14, Allée Jeunesse Sacrifiée L - 5863 Hesperange

Responsable Handling, Portugaise

- De Carvalho Henriques, Marisa; 14, Allée Jeunesse Sacrifiée L - 5863 Hesperange

Vendeuse, Portugaise

- Costa Fernandes, Marta Raquel; 1, rue de Bonnevoie L - 1260 Luxembourg

Opticienne optométriste, Portugaise

- Portássio, Custódio; 6, rue de l'hippodrome L- 1730 Luxembourg
Directeur Financier, Portugaise
- Santos Pedreira, Joaquim Manuel; 64, Rue de Romain L - 9071 Ettelbruck
Pensionné, Portugaise
- Antunes Rodrigues, Jorge; 304, Route de Thionville L - 5884 Howald
Employé privé, Portugaise
- Gabriel de Oliveira, Ricardo Jorge; 1, Rue Nicolas Liez L- 1938 Luxembourg
Annaliste de risque, Portugaise
- Alves dos Santos, Vasco Manuel; 17, Place d'argent L-1413 Luxembourg
Architecte, Portugaise
- Mendes, Bruno Miguel; 60, rue du Cimetière L-1338 Luxembourg
Gérant, Portugaise
- Serrano Araujo, Alexandra; 4, rue knupp L-5451 Stadtbrèdimus
Journaliste, Portugaise
- Conceição Pereira, Patrick; 4, rue knupp L-5451 Luxembourg
Gérant, Portugaise
- Gaifem, Queiros, 117, route d'esch L-1741 Luxembourg
étudiant, Portugaise

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Chapitre I^{er} . Dénomination, Nature Juridique, Siège, Champ d'Action et Objet Social

Art. 1^{er} . Dénomination et Nature juridique. L'association porte la dénomination de Contraria Gastronómica de Sabores Portugueses, association sans but lucratif, en abrégé «Confraria Gastronómica de Saborès Portugueses»| dotée de la personnalité juridique et créée pour une durée illimitée.

Art. 2. Siège. L'association a son siège au 6, rue de l'hippodrome, L-1730 Luxembourg.

Art. 3. Champ d'action. L'Association a comme champ d'action le territoire national, pouvant aussi établir des échanges avec des associations similaires au niveau international, visant les mêmes fins.

Art. 4. Objectifs de l'Association. L'Association a pour objectif principal le recensement, la sauvegarde, la diffusion et la promotion de la gastronomie en général, plus particulièrement celle du Portugal.

Art. 5. Dans la poursuite de ses objectifs, l'association peut:

- a) Défendre et promouvoir l'authenticité de la vraie gastronomie du Portugal, sans préjudice de son évolution naturelle et adaptée au progrès technique;
 - b) Promouvoir au niveau national et internationale la gastronomie du Portugal, ceci par des moyens appropriés à cet effet;
 - c) Développer une carte de la gastronomie du Portugal, incluant les soupes et entrées, des plats de poissons, fruits de mer, viandes et desserts, et de parrainer leur publication;
 - d) Mettre en place d'une carte des vins, afin de dignifier et promouvoir ceux-ci;
 - e) Promouvoir la réalisation de rencontres gastronomiques sous forme de déjeuners, dîners, collations ou repas sous l'égide de la gastronomie du Portugal, de préférence dans les restaurants servant des spécialités portugaises ou étrangères, en adéquation avec les saisons de l'année et à leur propre spécificité;
 - f) Promouvoir et soutenir des mesures pour la conservation et la restauration des espèces de poissons, de la chasse et des produits de la gastronomie traditionnelle du Portugal;
 - g) Élire et récompenser chaque année le meilleur cuisinier / chef-cuisinier et le meilleur restaurant spécialisé au Grand-Duché de Luxembourg et honorer nos chefs et cuisiniers, ainsi que des entités individuelles ou collectives qui ont contribué de manière significative à la promotion de la gastronomie du Portugal;
 - h) Promouvoir les échanges avec d'autres associations similaires, nationales ou internationales;
 - i) Promouvoir et soutenir toutes les initiatives menant à la sensibilisation des propriétaires des restaurants et des unités hôtelières du Grand-Duché de Luxembourg ou dans d'autres régions, ayant un lien naturel avec le Portugal, situés dans le pays ou à l'étranger, en vue de la promotion permanente de la gastronomie du Portugal et de ses vins;
 - j) Produire des livres, brochures, affiches et autres documents d'information;
 - k) Promouvoir la publication d'articles de recherche et de publicité dans la presse nationale et récompenser les meilleures publications;
- 1) Promouvoir l'organisation de réunions, de rencontres, de conférences, d'études et de congrès gastronomiques nationaux;

- m) Organiser des concours gastronomiques au niveau national;
- n) Soutenir auprès des autorités compétentes le recensement et la diffusion de la gastronomie dite traditionnelle portugaise au sein des établissements scolaires, par niveaux d'éducation, afin de récompenser les meilleures réalisations;
- o) Soutenir les actions de formation et de diffusion gastronomique, en collaboration avec des organismes publics ou privés liés à la gastronomie;
- p) Collaborer avec les organismes locaux, régionaux et office de tourisme national, ainsi que directement auprès des communes pour la diffusion et la promotion de la gastronomie portugaise;
- q) Organiser ou soutenir des concours de dégustations gastronomiques, y compris la dégustation de vins, dans une perspective éducative et culturelle,

Art. 6. Logo. La Confrérie adoptera un logo qui fera partie de l'insigne des frères, et fera office d'emblème à afficher dans les restaurants, ou autres espaces, si l'Association juge ces derniers ayant le mérite gastronomique exigé.

La Confrérie se réserve le droit d'exiger le retrait de ce logo, si l'établissement, à notre avis, ne remplit plus les conditions présentes lors de l'octroi de l'insigne. Cette dernière reste propriété de l'Association.

Chapitre II. Constitution et Membres

Art. 7. L'Association se compose de quatre catégories de membres: les membres fondateurs, membres, les amis et membres d'honneur.

Art. 8. Les membres fondateurs sont uniquement et exclusivement ceux qui ont fondé la Confrérie et ont signé le procès-verbal de constitution de l'Association.

Art. 9. Les membres sont proposés par un membre fondateur ou par deux membres déjà établis, et leur admission est confirmée par décision majoritaire de la direction (ou par décision unanime de la direction).

Les membres fondateurs et membres peuvent être des personnes physiques ou morales. Les représentants des personnes morales, en cas de cessation de fonctions du représentant antérieur, peuvent, s'ils le souhaitent, ou s'ils remplissent les conditions jugées appropriées par la Confrérie, être invités à réintégrer l'Association en tant que membres.

Art. 10. Les Amis de la Confrérie sont considérés comme tout ceux qui par quelconque moyen, unanimement reconnu par la direction, ont contribué de manière significative à la réalisation des objectifs définis dans les présents statuts.

Le titre d'ami de la Confrérie est décerné chaque année en session ordinaire de la direction, à réaliser avant l'assemblée générale ordinaire, ne pouvant pas être décernés moins que deux et au plus vingt titres par an.

Les amis sont exemptés de toute forme de cotisation, le titre pouvant être décerné à titre posthume, et n'est pas prévu dans la limite définie à l'alinéa précédent.

Art. 11. Les membres d'honneur de la Confrérie sont des personnalités ou associations reconnues au sein de la gastronomie ou dont l'intégration contribuera à la mise en valeur de l'Association.

Les membres d'honneur sont nécessairement ratifiés par l'Assemblée générale à la majorité qualifiée (deux tiers), suite à proposition unanime de la Direction.

Les membres d'honneur sont exemptés de toute forme de cotisation, le titre pouvant être décerné à titre posthume, et la limite mentionnée à l'article 10, paragraphe 2, ne s'applique pas.

Art. 12. Droits des membres. Les membres ont le droit de:

- Participer aux activités de l'Association;
- Assister aux Assemblées Générales (A.G);
- Elire et être élu à des fonctions associatives.

Les activités soumises à "numerus clausus", les membres fondateurs ont la priorité.

Les amis et membres d'honneur, bien qu'ils puissent prendre part aux assemblées générales avec le droit intervention, ne peuvent ni voter, ni être élus à des fonctions associatives.

Art. 13. Devoirs des membres. Les membres ont le devoir de:

- a) Exercer les fonctions associatives désignées pour lesquelles ceux derniers ont été élus.
- b) Observer les préceptes des statuts et agir en conformité avec les décisions de l'Assemblée Générale.
- c) Payer le droit d'entrée et cotisations respectives.
- d) Comparaitre aux Assemblées Générales et aux convocations des sessions ordinaires.
- e) Assurer une collaboration efficace à toutes les initiatives auxquelles ils ont été appelés par la Direction

Art. 14. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre est perdue dans les cas suivants:

- a) Démission des membres à leur propre initiative.
- b) Les membres ayant accompli des actes constituant des violations graves de leurs obligations statutaires ou citoyennes
- c) Les membres qui ne remplissent pas leurs fonctions de membres, plus particulièrement ceux dont la cotisation reste due au-delà d'une période de 60 jours, suite à la communication du paiement.

Chapitre III. Les organes sociaux

Art. 15. Les organes sociaux de l'Association sont: l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance et la Direction.

Art. 16. Les organes de l'Association sont élus par l'Assemblée Générale pour une période de deux ans.

Art. 17. Assemblée Générale.

1) L'Assemblée générale se compose de tous les membres, avec plein usage de leurs droits, et sera dirigée par un président, qui convoque et dirige les travaux, ceci assisté de deux secrétaires.

2) En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Assemblée Générale, la conduction de l'AG revient au 1^{er} secrétaire, ou en son absence, celle-ci revient à un membre fondateur présent ayant le numéro de membre le plus bas.

Art. 18. Devoirs de l'Assemblée Générale.

- a) Etablir les lignes directrices de l'activité à suivre par la Confrérie
- b) Elire le président de l'Assemblée Générale, les secrétaires, ainsi que les membres du Conseil de Surveillance et de la Direction.
- c) Approuver le droit d'entrée et les cotisations tel que défini dans les statuts, modifiant celles-ci si besoin est.
- d) Examiner et approuver le budget annuel, le rapport des comptes et le plan des activités présenté par la Direction.
- e) Assurer la bonne exécution des obligations statutaires et décider sur les amendements des statuts et autres questions qui lui ont été soumises.

Art. 19. L'Assemblée générale ordinaire se tiendra au plus tard jusqu'au 30 Avril de chaque année civile pour délibérer et voter sur le rapport des comptes de la Direction relatif à l'année écoulée et de résoudre toutes les questions relevant de sa compétence statutaire.

Les amis et membres d'honneurs, bien qu'ils puissent prendre part aux Assemblées Générales avec le droit intervention, ne peuvent ni voter ni être élus à des fonctions associatives.

Extraordinairement l'Assemblée générale peut se réunir conformément à au 1^{er} paragraphe, lorsque la Direction l'estime nécessaire, soit suite à une demande motivée d'un tiers des membres fondateurs ou un cinquième de tous les membres.

Art. 20. Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance est constitué par 3 membres, à savoir, un président et deux secrétaires-adjoints.

Art. 21. Le Conseil de Surveillance a pour objet:

- a) Examiner le contenu écrit de tout document de l'Association.
- b) Emettre son avis quant au rapport des comptes émis par la Direction, ainsi que le suivi budgétaire.
- c) S'assurer du bon respect des dispositions statutaires.
- d) Assister aux réunions de la Direction, chaque fois que celui-ci le juge nécessaire, sans droit au vote.

Art. 22. Direction. La représentation et gérance associative est confiée à la Direction composée par sept membres permanents et deux suppléants. Le président étant élu à l'assemblée générale, un premier secrétaire, un trésorier, un secrétaire et trois secrétaires-adjoints.

Art. 23. La Direction a pour objet de:

- a) Accomplir tous les actes considérés comme appropriés pour atteindre les objectifs de l'Association.
- b) Diriger toute l'activité de l'Association.
- c) Représenter l'association en justice et en dehors.
- d) Se conformer aux dispositions statutaires, ainsi qu'aux résolutions de l'Assemblée générale.
- e) Soumettre chaque année à l'Assemblée générale le rapport des comptes, après avoir recueilli l'avis du Conseil de Surveillance, ainsi que les budgets et le plan des activités de l'Association.
- f) Soumettre à l'Assemblée générale des propositions qu'elle estime nécessaire.

Art. 24. La Direction se réunit aussi souvent que nécessaire, mais pas moins de quatre fois par an, sur convocation du président ou, en cas d'absence ou d'incapacité, par son suppléant, et fonctionnera à la majorité des membres permanents.

Aux réunions de la Direction peuvent participer les membres élus comme suppléants autorisés à participer aux débats, mais sans droit de vote.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Chaque réunion fera office d'un procès-verbal, qui une fois approuvé sera signé par tous les membres présents.

Art. 25. Le pouvoir de signature de l'Association est conféré à 2 membres de la Direction, à savoir le Président et le Trésorier, ceci pour toute opération, quelle soit relative à la comptabilité, gestion des comptes ou autre.

Chapitre IV. Les moyens financiers

Art. 26. Les recettes de l'Associations sont constituées par:

- a) Le produit des droits d'entrée et des cotisations des ses membres.
- b) Les subventions reçues de toute entité publique ou privée.
- c) Le produit de fêtes et autres activités.
- d) Le produit de la vente de publications ou des droits d'autres y afférant.
- e) Les intérêts et biens immobilisés.
- f) Tout autre revenu, bénéfice, donation, legs attribué.

Art. 27. Le droit d'entrée constituera l'achat par chaque membre de l'uniforme de la Confrérie, la cotisation annuelle est fixée à 50,006 pour les personnes physiques, et de 100,00€ pour les personnes morales. La cotisation est payée en une fois, à partir du moment que le paiement sera sollicité par communication écrite. La cotisation sera ensuite payable chaque année à la même date.

Une réduction de 50% est octroyée aux membres fondateurs mariés ou en union juridique, les autres membres mariés ou en union juridique peuvent bénéficier une réduction de 20%.

Le droit d'entrée, la cotisation annuelle et toute autre condition spécial, pourront être amendées par l'Assemblée Générale.

Art. 28. Les dépenses de l'Association seront exclusivement celles qui résultent de l'exécution des dispositions statutaires, à savoir celles indispensables à la réalisation de l'objet social.

Art. 29. L'Association maintiendra en caisse uniquement les sommes nécessaires aux dépenses courantes, ou aux paiements d'engagements immédiats. Toute autre somme doit être déposée auprès d'une institution bancaire.

Art. 30. Les résultats d'après le rapport des comptes seront affectés tel que suit:

- a) 10% à doter en fonds de réserve obligatoire
- b) 20% à verser sous forme de donation à des oeuvres sociales, choisies par la Direction, avec préférence prédominante les oeuvres sociales liées à des personnes handicapés, à l'enfance, aux seniors et aux exclus de la société.
- c) Les 70% restant seront affectés à une réserve libre et vue de financer d'autres activités décidés par la Direction.

Le fonds de réserve obligatoire ne pourra être mouvementé qu'avec l'aval de l'Assemblée Générale. Les autres fonds pourrons être mouvementés par décision de la Direction.

Art. 31. L'année sociale coïncide avec l'année civile.

Chapitre V. Dissolution, Liquidation et Dispositions Transitoires

Art. 32.

1) L'association est dissoute par résolution de l'Assemblée Générale, par vote favorables des $\frac{3}{4}$ du nombre de tous les membres dans l'exercice de leurs droits statutaires.

2) L'assemblée générale qui approuve la dissolution de l'Association doit décider de la forme de règlement, ainsi que l'affectation des biens qui constituent leur patrimoine de l'Association

Référence de publication: 2013094654/209.

(130113698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Westcoast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.360.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5/7/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013093739/10.

(130114781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Lagomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 101.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 28 juin 2013 à 10.00 heures au Siège social à Luxembourg 1, rue Joseph Hackin

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Koen LOZIE et Joseph WINANDY.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer définitivement la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, 18, rue de Nassau L-2213 Luxembourg

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de nommer la société the Clover, 6, rue d'Arlon à L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013097065/21.

(130117399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.197.453,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of the month of July.

Before Ms, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of LEAD LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 154.111, incorporated on 5 July 2010 by a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1529, dated 27 July 2010. The articles of association have been amended several times, the last time on 28 August 2012 by a deed of the undersigned notary and published in the Mémorial number 2873 and dated 27 November 2012.

The Meeting was presided by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that:

- all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class A-1 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class A-2 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class B-1 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-five (1,175,925) class B-2 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class C-1 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class C-2 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class D-1 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class D-2 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-1 shares,
 - all the one million one hundred and seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-2 shares,
- and
- all the twenty-nine million four hundred and thirty-eight thousand one hundred and ninety-four (29,438,194) preference shares,

held by all the shareholders are represented at this Meeting so that the Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

II) The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

(1) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five million Euro (€75,000,000) in order to bring it from its current amount of forty-one million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-three Euro (€41,197,453) to the amount of one hundred and sixteen million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-three Euro (€116,197,453) by the creation and issuance of seventy-five million (75,000,000) preference shares, of a par value of one Euro (€1) each (the "New Preference Shares") for a total subscription price of seventy-five million Euro (€75,000,000) (the "Subscription Price"); subscription and payment by the following subscribers as set forth in the table below (collectively the "Subscribers") of the Subscription Price by way of contributions in kind consisting in claims of a total aggregate amount of seventy-five million Euro (€75,000,000) being the principal amount (thirty-three million seven hundred forty-three thousand three hundred seven Euro (€33,743,307)) and capitalised and accrued interest (forty-one million two hundred fifty-six thousand six hundred ninety-three Euro (€41,256,693)) of claims held by the Subscribers against the Company; acknowledgement of a report on the contributions in kind and approval of the valuation of the contributions in kind; allocation of an amount of seventy-five million Euro (€75,000,000) to the share capital of the Company;

Subscribers	Number of New Preference Shares	Payment (€)
Libra Luxembourg S.à r.l.	74,493,653	74,493,653 being the principal amount (€33,526,452) and capitalised and accrued interest (€40,967,201)
Catherine Wright	151,608	151,608 being the principal amount (€67,103) and capitalised and accrued interest (€84,505)
Witim Vermögensverwaltung GmbH	177,369	177,369 being the principal amount (€74,876) and capitalised and accrued interest (€102,493)
Newa Zwei Vermögensverwaltung GmbH	88,685	88,685 being the principal amount (€37,438) and capitalised and accrued interest (€51,247)
Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH	88,685	88,685 being the principal amount (€37,438) and capitalised and accrued interest (€51,247)
Total	75,000,000	75,000,000 being the principal amount (€33,743,307) and capitalised and accrued interest (€41,256,693)

(2) Amendment of the article 6 of the articles of association to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The capital is set at one hundred and sixteen million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-three Euro (€116,197,453) represented by (i) eleven million seven hundred fifty-nine thousand two hundred and fifty-nine (11,759,259) common shares of a par value of one Euro (€1) each divided into: one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class A-1 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class A-2 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class B-1 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-five (1.175.925) class B-2 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1.175.926) class C-1 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class C-2 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class D-1 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class D-2 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-1 shares, one million one hundred seventy-five thousand nine hundred and twenty-six (1,175,926) class E-2 shares, and (ii) one hundred four million four hundred and thirty-eight thousand one hundred ninety-four (104,438,194) preference shares of a par value of one Euro (€1) each (collectively referred to as the "Shares"),

and with such rights and obligations as set out in the present articles of association."

After deliberation, the Meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of seventy-five million Euro (€75,000,000) in order to bring it from its current amount of forty-one million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-three Euro (€41,197,453) to the amount of one hundred sixteen million one hundred and ninety-seven thousand four hundred and fifty-three Euro (€116,197,453) by the issue of a total of seventy-five million (75,000,000)

preference shares, of a par value of one Euro (€1) each (the "New Preference Shares") for a total subscription price of seventy-five million Euro (€75,000,000) (the "Subscription Price"). Thereupon, the seventy-five million (75,000,000) New Preference Shares have been subscribed by the Subscribers as set out on the agenda.

The total subscription price of the New Preference Shares of seventy-five million Euro (€75,000,000) is paid by way of contributions in kind consisting in claims of a total amount of seventy-five million Euro (€75,000,000) being the principal amount (thirty-three million seven hundred forty-three thousand three hundred seven Euro (€33,743,307)) and the capitalised and accrued interest (forty-one million two hundred fifty-six thousand six hundred ninety-three Euro (€41,256,693)) of claims held by the Subscribers against the Company (the "Contributions in Kind").

Evidence of the Contributions in Kind was shown to the undersigned notary.

The report by the board of managers of the Company on the Contributions in Kind dated 3rd July 2013 is hereby acknowledged. The conclusion of such report (a copy of which shall be registered together with the present deed) reads as follows:

"In view of the above, the Board believes that the Contributions in Kind with respect to the 75,000,000 preference shares to be issued are to be valued at €75,000,000, which is equal to the aggregate par value of the 75,000,000 shares to be issued by the Company.

Therefore it is proposed by the Board to the shareholders' meeting to value the Contributions in Kind at €75,000,000."

It is resolved to approve the valuation of the Contributions in Kind at seventy-five million Euro (€75,000,000).

It is resolved that the Contributions in Kind corresponding to the aggregate par value of the New Preference Shares be allocated to the share capital account.

Second resolution

Consequently, the Meeting resolved to amend article 6 of the articles of association to read as set out on the agenda. There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed has been done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à, Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de LEAD LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.111, constituée le 5 juillet 2010 suivant un acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1529, du 27 juillet 2010. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière fois le 28 août 2012 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2873 du 27 novembre 2012.

L'Assemblée a été présidée par Me Patrick Santer, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et comme scrutateur Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) Il ressort d'une liste de présence établie par les membres du bureau que:

- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe A-1,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe A-2,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe B-1,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-cinq (1.175.925) parts sociales de classe B-2,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe C-1,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe C-2,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe D-1,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe D-2,
- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe E-1,

- toutes les un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe E-2, et
- toutes les vingt-neuf millions quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt-quatorze (29.438.194) parts sociales préférentielles, détenues par tous les associés sont représentées à cette Assemblée de sorte que l'Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

II) La liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte et sera soumise au même moment aux formalités de l'enregistrement.

III) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(1) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000) afin de la porter de son montant actuel de quarante et un millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-trois euros (€41.197.453) au montant de cent seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-trois euros (€116.197.453) par la création et l'émission de soixante-quinze millions (75.000.000) de parts préférentielles, d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales Préférentielles») pour un prix total de souscription de soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000) (le «Prix de Souscription»); la souscription aux et le paiement des Nouvelles Parts Sociales Préférentielles par les souscripteurs suivants tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (collectivement les «Souscripteurs») du Prix de Souscription par apport en nature consistant en une créance d'un montant nominal de soixante-quinze million d'euros (€75.000.000) étant le montant principal (trente-trois millions sept cent quarante-trois mille trois cent sept euros (€33.743.307)) et les intérêts capitalisés et échus (quarante-et-un millions deux cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-treize euros (€41.256.693)) des créances détenues par les Souscripteurs à l'encontre de la Société; prise de connaissance d'un rapport sur les apports en nature et approbation de l'évaluation des apports en nature; allocation d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000) au capital social de la Société;

Souscripteurs	Nombre de Nouvelles Parts Sociales Préférentielles	Paiement (€)
Libra Luxembourg S.à r.l.	74.493.653	74.493.653 étant le montant principal (€33.526.452) et les intérêts capitalisés et échus (€40.967.201)
Catherine Wright	151.608	151.608 étant le montant principal (€67.103) et les intérêts capitalisés et échus (€84.505)
Witim Vermögensverwaltung GmbH	177.369	177.369 étant le montant principal (€74.876) et les intérêts capitalisés et échus (€102.493))
Newa Zwei Vermögensverwaltung GmbH . . .	88.685	88.685 (étant le montant principal (€37.438) et les intérêts capitalisés et échus (€51.247)
Elva Sechs Vermögensverwaltung GmbH . . .	88.685	88.685 (étant le montant principal (€37.438) et les intérêts capitalisés et échus (€51.247)
Total	75.000.000	75.000.000 étant le montant principal (€33.743.307) et les intérêts capitalisés et échus (€41.256.693)

(2) Modification de l'article 6 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à cent seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-trois euros (€116.197.453) représenté par (i) onze millions sept cent cinquante-neuf mille deux cent cinquante-neuf (11.759.259) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune, divisé en: un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe A-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe A-2, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe B-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-cinq (1.175.925) parts sociales de classe B-2, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe C-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe C-2, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe D-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe D-2, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe E-1, un million cent soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (1.175.926) parts sociales de classe E-2, et (ii) cent quatre millions quatre cent trente-huit mille cent quatre-vingt-quatorze (104.438.194) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune (collectivement désignées en tant que «Parts Sociales»), et portant les droits et obligations figurant dans les présents statuts.»

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000), afin de le porter de son montant actuel de quarante et un millions cent-quatre-vingt-dix-sept mille quatre

cent cinquante-trois euros (€41.197.453) au montant de cent seize millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-trois euros (€116.197.453) par l'émission d'un total de soixante-quinze millions (75.000.000) de parts préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (€1) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Préférentielles») pour un prix total de souscription de soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000) («le Prix de Souscription»). Sur ce, les soixante-quinze millions (75.000.000) de Nouvelles Parts Préférentielles ont été souscrites par les Souscripteurs dans les proportions indiquées dans le tableau indiqué dans l'ordre du jour.

Le prix total de souscription pour les Nouvelles Parts Préférentielles de soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000) est payé par apports en nature de créances d'un montant total de soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000) étant le montant principal (trente-trois millions sept cent quarante-trois mille trois cent sept euros (€33.743.307)) et les intérêts capitalisés et échus (quarante-et-un millions deux cent cinquante-six mille six cent quatre-vingt-treize euros (€41.256.693)) des créances détenues par les Souscripteurs à l'encontre de la Société (les «Apports en Nature»).

La preuve des Apports en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Un rapport du conseil de gérance de la Société sur les Apports en Nature en date du 3 juillet 2013 a été reconnu. La conclusion de ce rapport (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte) se lit comme suit:

"Sur base de ce qui précède, le conseil est d'avis que les Apports en Nature concernant les 75.000.000 parts sociales préférentielles à émettre sont à évaluer à €75.000.000, ce qui correspond à la valeur nominale totale des 75.000.000 parts sociales à émettre par la Société.

En conséquence, le conseil propose à l'assemblée générale des associés d'évaluer les Apports en Nature à €75.000.000".

Il est décidé d'approuver l'évaluation des Apports en Nature à soixante-quinze millions d'euros (€75.000.000).

Il est décidé que les Apports en Nature correspondant à la nominale totale des Nouvelles Parts Préférentielles sont alloués au compte du capital social.

Deuxième résolution

En conséquence l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts dont la teneur est indiquée dans l'ordre du jour.

L'ordre du jour ne comportant plus d'autres points, l'Assemblée a été close.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate qu'à la demande des parties, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Santer, A. Hermelinski-Ayache et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juillet 2013. LAC/2013/31151. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097069/244.

(130117328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Chrysos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013093161/12.

(130114506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

DanBond Management GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 112.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.688.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 5 juillet 2013

La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante de classe A de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DanBond Management GP S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013093182/14.

(130114406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Dia, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 52.149.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur le Marquis Gianluca SPINOLA, administrateur de sociétés, demeurant à 11312 Montevideo (Uruguay), Avenida Brasil, 2710, Apartamiento 101;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

- Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

Dia

Société anonyme

Référence de publication: 2013093184/20.

(130114334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Dundeal (International) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.072.

L'an deux mille treize, le vingt juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Lou Venturin, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée «Dundeal (International) 3 S.à r.l.», ci-après la «Société», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 172072, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 octobre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2761, du 14 novembre 2012, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 avril 2013 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée au susdit acte du 9 avril 2013 reçu par le notaire soussigné.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 9 avril 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15

avril 2013, Relation: LAC/2013/17359, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 24 avril 2013 sous la référence L130064200.

En effet, dans la première résolution de la version française a été erronément indiqué comme suit:

«Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre cent trente mille cent quatre-vingt-un euro (EUR 5.430.181,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de cinq millions quatre cent trente mille cent quatre-vingt-deux euro (EUR 5.430.182,-) (la "Créance")."

alors qu'il aurait fallu indiquer:

«Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six millions six cent quarante-quatre mille cent soixante et un euros (EUR 6.644.161,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de six millions six cent quarante-quatre mille cent soixante-deux euros (EUR 6.644.162,-) (la "Créance")."

La comparante déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28731. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093193/51.

(130114436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Drossian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 150.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013093192/12.

(130114514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.295.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 21 juin 2013

Il résulte du procès-verbal des associés de la Société (les "Associés") en date du 21 juin 2013 les résolutions suivantes (traduction libre):

- Les Associés approuvent le rapport du Commissaire à la liquidation daté du 30 mai 2013;

- Les Associés accordent pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats;

- Les Associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société et approuvent le transfert des fonds restants sur les comptes bancaires de la Société [...] à Old Lane HMA Master Fund, L.P., Old Lane US Master Fund, L.P. et Old Lane Cayman Master Fund, L.P.;

- Les Associés décident en outre que les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour la Société

Justyna Bielasiak

Un mandataire

Référence de publication: 2013096263/25.

(130116931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Novenergia Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.582.

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «NOVENERGIA HOLDING COMPANY S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 21, rue Philippe II, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.582, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2957 du 6 décembre 2012 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 du 27 février 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Manuel LENTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, constituant l'intégralité du capital social de EUR 250.000.000.- (deux cent cinquante millions d'euros), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant la signature de l'actionnaire unique représenté restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec la procuration pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 4.925.000.- (quatre millions neuf cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000.000.- (deux cent cinquante millions d'euros) au montant de EUR 254.925.000.- (deux cent cinquante-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille euros) représenté par 2.549.250 (deux millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante) actions de valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune par la création et l'émission de 49.250 (quarante-neuf mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. souscription et libération intégrale des 49.250 (quarante-neuf mille deux cent cinquante) actions nouvelles par l'actionnaire unique de la Société, à savoir NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, société en commandite par actions, de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.550, par:

i) un apport en nature s'élevant à montant total de EUR 4.924.066,54 (quatre millions neuf cent vingt-quatre mille soixante-six euros et cinquante-quatre centimes d'euros) consistant:

- pour EUR 2.836.724,53 (deux millions huit cent trente-six mille sept cent vingt-quatre euros et cinquante-trois centimes d'euros) en la participation détenue par NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, précitée

dans la société de droit polonais NOVENERGIA POLAND SP ZOO, ayant son siège social à Wierzbowa 9/11, 00-094 Varsovie (Pologne), inscrite au Registre de Commerce de Varsovie sous le numéro 0000393913;

- pour EUR 2.087.342,01 (deux millions quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-deux euros et un centime d'euro), en une créance (Shareholder's Loans) que NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, précitée détient envers NOVENERGIA POLAND SP ZOO, précitée; et

ii) un apport en numéraire consistant en le somme de EUR 933,46 (neuf cent trente-trois euros et quarante-six centimes d'euros).

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec les points qui précèdent;

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 4.925.000.- (quatre millions neuf cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 250.000.000.- (deux cent cinquante millions d'euros) au montant de EUR 254.925.000.- (deux cent cinquante-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille euros) par la création et l'émission de 49.250 (quarante-neuf mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Souscription et Libération:

Toutes les actions nouvelles ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par l'actionnaire unique de la Société, à savoir NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit Luxembourgeois, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.550, comme suit:

i) par un apport en nature s'élevant à montant total de EUR 4.924.066,54 (quatre millions neuf cent vingt-quatre mille soixante-six euros et cinquante-quatre centimes d'euros) consistant:

- pour EUR 2.836.724,53 (deux millions huit cent trente-six mille sept cent vingt-quatre euros et cinquante-trois centimes d'euros) en la participation détenue par NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, précitée dans la société de droit polonais NOVENERGIA POLAND SP ZOO, ayant son siège social à Wierzbowa 9/11, 00-094 Varsovie (Pologne), inscrite au Registre de Commerce de Varsovie sous le numéro 0000393913;

- pour EUR 2.087.342,01 (deux millions quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-deux euros et un centime d'euro), en une créance (Shareholder's Loans) que NOVENERGIA II ENERGY & ENVIRONMENT (SCA), SICAR, précitée détient envers NOVENERGIA POLAND SP ZOO, précitée; et

ii) par un apport en numéraire consistant en le somme de EUR 933,46 (neuf cent trente-trois euros et quarante-six centimes d'euros).

Le montant de EUR 933,46 (neuf cent trente-trois euros et quarante-six centimes d'euro) apporté en numéraire se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 27 juin 2013 par H.R.T. REVISION, une société anonyme ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, lequel rapport, après signature ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur dudit apport est constatée par ledit rapport dont la conclusion est la suivante:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention which would cause us to believe that the value of the contributions in kind and in cash does not correspond at least to the issue price of EUR 4.925.000 of the 49.250 shares with a nominal value of EUR 100,00 each of NOVENERGIA HOLDING COMPANY S.A. to be issued in counterpart.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 5.1 des statuts, pour lui donner dorénavant:

- en sa version anglaise, la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 254.925.000.- (two hundred fifty-four million nine hundred twenty-five thousand Euro) divided into 2.549.250 (two million five hundred forty-nine thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each." »

- en sa version française, la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 254.925.000.- (deux cent cinquante-quatre millions neuf cent vingt-cinq mille euros) représenté par 2.549.250 (deux millions cinq cent quarante-neuf mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune. »

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Frais

Le montant total des coûts, frais, rémunérations ou dépenses, de toutes sortes, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à trois mille sept cents Euros (EUR 3.700.-).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Lentz, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2013. LAC/2013/30891. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013096256/120.

(130116858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Patron Furnas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.337.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand thirteen, on the 14th day of June

Before the undersigned Maître Anja Holtz, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Patron Investments III S.à r.l.

A private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.328,

Here represented by Nabila BOULKAIBET, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given in Luxembourg on June 12th, 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "Patron Furnas S.à r.l.", having its principal office in L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164.337, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 21st, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 3060 of December 13th, 2011.

II. That the capital of the company "Patron Furnas S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "Patron Furnas S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "Patron Furnas S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "Patron Investments III S.à r.l.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "Patron Furnas S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "Patron Furnas S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (900.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze juin

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Patron Investments III S.à r.l.

Une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.328,

ici représentée par Nabila BOULKAIBET, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "Patron Furnas S.à r.l.", ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.337 a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3060 du 13 décembre 2011.

II. Que le capital social de la société "Patron Furnas S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant seule propriétaire des parts sociales de la Société "Patron Furnas S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société "Patron Furnas S.à r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "Patron Investments III S.à r.l.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "Patron Furnas S.à r.l.", qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "Patron Furnas S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 950.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Boulkaibet, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2013 - EAC/2013/7833 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013096293/96.

(130117092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

European Retail Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 106.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090566/9.

(130110342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

European Super Yachts Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 101.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090567/9.

(130111111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Exenta S.E., Société Européenne.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 125.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090575/9.

(130110414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Freecoast Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090605/9.

(130110809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

FRE02 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090609/9.

(130111225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Gosdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.906.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013090632/9.

(130110378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Good Energies Investments 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 130.919.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013090625/10.

(130110627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.100,00.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090622/10.

(130111523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.000.100,00.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090621/10.

(130111510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Genzyme International Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.535.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013090619/10.

(130111493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.
